



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 20 : Amélioration de l'efficacité de l'OACI

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'OACI

(Note présentée par les États-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

Un pourcentage trop élevé du budget de l'OACI est actuellement consacré aux services administratifs, et en particulier aux services linguistiques. D'autres institutions des Nations Unies ont pris des mesures pour réduire le coût de ces services dans leurs budgets. La présente note propose diverses mesures que l'OACI pourrait prendre à cet égard et demande à l'Organisation d'envisager d'appliquer de telles mesures ou des solutions analogues au cours du prochain triennat, de manière à consacrer une plus grande partie de ses ressources aux activités essentielles de son mandat dans les domaines de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement.

RÉFÉRENCES

A35-WP/35 – *Rapport du Conseil sur l'application des Résolutions A31-2, A32-1 et A33-3 de l'Assemblée*
Doc 9790 – *Résolutions de l'Assemblée en vigueur au 5 octobre 2001*

1. INTRODUCTION

1.1 Pour pouvoir exécuter sa mission en vertu de la Convention de Chicago, l'OACI doit poursuivre et élargir ses efforts en vue de renforcer et d'améliorer son efficacité, notamment dans ses fonctions administratives. Les services linguistiques en particulier sont un domaine à examiner. L'OACI étant une institution spécialisée des Nations Unies, son mandat incontestable est de travailler dans plusieurs langues. Toutefois, d'après les propres données de l'OACI, plus d'un cinquième de son budget d'exploitation triennal est actuellement consacré aux services linguistiques et des publications. Un tel coût devient prohibitif pour une institution technique de taille relativement petite. Il dépasse en importance les dépenses consacrées à certaines des activités essentielles dont l'OACI a la responsabilité. Il est donc nécessaire de trouver une nouvelle façon de financer ces dépenses.

2. CONTEXTE

2.1 Il est tout à fait approprié et nécessaire que les documents et les notes des réunions de l'OACI soient disponibles dans plusieurs langues. C'est un principe fondamental du système des Nations Unies et de la coopération internationale en général.

2.2 L'OACI compte actuellement six langues officielles, l'arabe et le chinois ayant été ajoutés récemment à la liste sans augmentation nette du personnel linguistique. Les États-Unis applaudissent cette réalisation, ainsi que les autres efforts de réduction des coûts mentionnés dans la note A35-WP/35, tels que l'utilisation de programmes de traduction électronique et le recours aux traducteurs du secteur privé pour achever certains projets.

2.3 Or, le budget proposé pour le prochain triennat prévoit plus de 37 millions de dollars pour les services linguistiques, ce qui représente une hausse de plus de 4 millions par rapport au triennat précédent et 18,8 % du budget total.

2.4 La Résolution A22-30 demande à l'OACI « d'examiner (...) les moyens de soulager le budget de l'OACI du coût croissant des services linguistiques ». Si les mesures adoptées jusqu'ici par l'OACI sont louables, elles n'ont cependant pas apporté le moindre soulagement. Au contraire, comme indiqué ci-dessus, une partie encore plus grande des ressources économiques limitées de l'OACI sera affectée aux services linguistiques au cours du prochain triennat.

3. ANALYSE

3.1 L'OACI devrait se tourner vers les autres institutions des Nations Unies pour s'inspirer de leurs pratiques destinées à restreindre le coût des services linguistiques. Ainsi, l'Organisation maritime internationale (OMI) tient de nombreuses réunions techniques dans une ou deux langues seulement, réservant la traduction dans toutes les langues officielles aux grandes réunions.

3.2 Un autre organisme, l'Union postale universelle (UPU), a retiré en grande partie les services linguistiques de son budget, chaque État étant imputé sur la base de son utilisation de ces services, en fonction d'un pourcentage des coûts et du nombre d'États utilisant chacune des langues.

3.3 L'Organisation mondiale du commerce a, pour sa part, réduit ses coûts de traduction en externalisant une bonne partie de ses services de traduction vers les pays en développement.

3.4 D'après l'OACI, sur ses 188 États contractants, plus d'une centaine utilisent exclusivement l'anglais comme langue officielle de correspondance. La majeure partie des coûts de traduction est donc supportée par l'ensemble des États pour le bénéfice d'un petit nombre d'États. Il serait facile de rectifier cette situation en retirant le coût des services linguistiques du budget du Programme ordinaire, à l'instar de l'UPU, et en finançant la fourniture des services linguistiques par des redevances déterminées en fonction de l'usage des diverses langues.

3.5 Une autre solution consisterait à imposer un plafond au coût des services linguistiques, sous forme de pourcentage du budget général, et à exiger que les dépenses dépassant ce plafond soient financées par des contributions volontaires.

4. **CONCLUSION**

4.1 Ces suggestions ne sont que deux des solutions que l'OACI pourrait envisager, et l'on pourrait imaginer de nombreuses autres approches créatives et efficaces. L'OACI ferait alors des économies substantielles qui pourraient — et devraient — être réinvesties dans ses activités essentielles dans les domaines de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement. Ce faisant, l'Organisation pourrait établir un exemple de gestion responsable des ressources (sans diminution aucune de la qualité des services fournis aux États membres), dont pourraient s'inspirer d'autres organisations internationales plus grandes.

4.2 Nous encourageons fortement le Conseil de l'OACI à poursuivre ses efforts afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation.

5. **SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE**

5.1 L'Assemblée est invitée à soulager le budget de l'OACI du coût des services linguistiques, en recherchant d'autres moyens de fournir et de financer ces services, tels que ceux qui sont décrits plus haut.